

**COMPTE-RENDU DE REUNION**  
**Séance du Conseil Municipal du 12 janvier 2017**

**Le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la mairie, le 12 janvier 2017, à 20 h 00, sous la présidence de Madame Géraldine BANNIER, maire, sur convocation du 05 janvier 2017**

**Étaient présents** : BANNIER Géraldine, MOUSSU Jean-Luc, PLANCHARD Anthony, TOURTIER Christophe, AMBROIS Jean-Noël, BARRAIS Didier, CHENU Stéphane, DANEELS David, DAVENEL Yannis, FEVRIER Corinne, GALLON Evelyne, RAIMBAULT Jean-François, THOMAS Flavie

**Formant la majorité des membres en exercice (13)**

**Absente excusée** : BRUCHET Anaëlle

**Absent** : PERRIER Jean-Yves

RAIMBAULT Jean-François **est nommé secrétaire de séance.**

**Ouverture de la séance à 20 heures 10.**

**Compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2016 approuvé**

**1<sup>ère</sup> partie de réunion : rapports soumis à délibération**

**Projet d'installation classée pour la protection de l'environnement : Société DIANA NATURALS. Enquête publique**

La commune de Courbeville a reçu l'avis relatif à l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la société DIANA NATURALS, dont le siège social est situé 5 rue de la Gare à Antrain (35 560), en vue d'obtenir, sur le site rue Ambroise Paré à Cossé le Vivien, l'autorisation d'exploiter, après augmentation de la production de produits transformés, une usine de fabrication de pigments et colorants organiques naturels, avec déplacement du point de rejet et modification de la station de traitement des effluents, du traitement des boues et de l'épandage.

Conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Courbeville doit être consulté sur ce projet.

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, un mémoire résumé non technique a été adressé avec la convocation (la délibération porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement).

Pour rappel, un CD Rom contenant l'ensemble du dossier est à disposition en mairie.

L'enquête publique a lieu du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017, sur la commune de Cossé le Vivien.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal prend acte et donne un avis favorable.

**Forfait communal versé à l'OGEC de Courbeville dans le cadre de la convention de forfait communal**

Le forfait couvre les besoins de l'OGEC (financement des dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles de l'école privée mixte Saint Joseph), dans le respect du non-dépassement de la moyenne départementale des coûts par élève.

Selon le budget prévisionnel de l'OGEC, la demande est de 24 180 €, pour 65 enfants scolarisés (22 maternelles, 43 primaires).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 24 180 € à l'OGEC, pour l'année scolaire 2016-2017.
- De la verser mensuellement, sur 12 mois, sur présentation d'une fiche avec les effectifs, sur la base de 31 € / élève / mois.

### **Réservation de la parcelle n°1 du lotissement du Puits**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- La vente de la parcelle n°1 d'une surface de 590 m<sup>2</sup>, au prix de 45.00 € TTC le m<sup>2</sup> à Mme DUBOIS Micheline, domiciliée Le Patio, à Beaulieu sur Oudon (53 320),
- Le versement du dépôt de garantie de 1 000 €,
- Mme le Maire ou un adjoint à signer l'acte de cession se rapportant à cette vente.

### **Changement d'affectation de salles communales**

La commune doit agrandir le local des archives arrivé à saturation.

À cet effet, Mme le Maire a pris l'attache de la paroisse, afin de convenir de la possibilité d'utiliser le local paroissial.

Il s'agit d'une pièce contiguë au local d'archives, à l'étage de la mairie. Une partie de la cloison entre les deux pièces sera supprimée, afin de créer un seul local.

Dans les faits, cette pièce est peu utilisée par la paroisse, du fait de la présence d'un escalier pour y accéder.

L'ancienne salle du conseil municipal, située également à l'étage sera mise à disposition de la paroisse, notamment pour l'archivage de documents (bahut et armoire métallique fermant à clé).

Cette salle de réunion demeurera peu utilisée par la paroisse et donc pourra occasionnellement être utilisée par la mairie.

L'entretien de cette salle sera réalisé par les services communaux.

Six étagères, pour les archives, seront achetées, pour un montant estimé à 820 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ce changement.

### **Modification des grades possibles pour l'emploi de secrétaire de mairie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 20/10/2016,

Vu la délibération du 23 janvier 2014, ouvrant l'emploi de secrétaire de mairie,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- À compter du 01<sup>er</sup> février 2017, l'emploi de secrétaire de mairie pourra être pourvu par un agent appartenant aux grades de :
  - Adjoint administratif,
  - Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
  - Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - Rédacteur
  - Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- De modifier le tableau des emplois du personnel en conséquence.

**2<sup>ème</sup> partie de réunion : Décisions prises dans le cadre  
des délégations de pouvoir au maire :**

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Géraldine BANNIER, Maire de Courbeville, communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2014 :

**NEANT**

**3<sup>ème</sup> partie de réunion : informations et questions diverses**

**Travaux de voirie de compétence intercommunale – année 2017**

Les voies retenues au programme 2017 sont :

Le CR de La Grande Lande (renforcement de structure, rechargement et enduit superficiel d'usure), le CR de La Sionnière (renforcement de structure et rechargement, curage des fossés) et l'antenne des Noés (renforcement de structure et curage des fossés), le CR de La Valinière (enduit superficiel d'usure), 6 tonnes de Point à temps

En option : le curage des fossés du CR de la Bourdinière et de l'antenne de L'Etang, et le CR de la Ménardière.

Les conseillers municipaux distribueront la note d'information aux propriétaires et exploitants concernés.

**Problème de réseau au 21 rue d'Anjou**

Suite au signalement par le propriétaire d'une forte présence de gravillons dans les canalisations d'eaux usées, et à la demande de la mairie, la SARL POTTIER a fait un devis qui s'élève à 1 230 € TTC pour la reprise du réseau. Le devis a été validé en réunion d'adjoints.

**Demande de Mme Pérès pour l'installation d'un tuyau PVC sur le domaine communal**

Par courrier, Mme Pérès a fait part de son intention d'établir un devis et de réaliser les travaux de remplacement d'un drain existant, dans le parc du trèfle, et ne remplissant plus son office d'évacuation des eaux pluviales, par un tuyau PVC à sa charge avec remise en état des lieux.

Après consultation de la DDT, il s'avère que le projet est situé en majeure partie sous un espace vert public et longe une haie bordant le lotissement. Il s'agirait donc d'une canalisation privée passant sur le domaine public communal et qui pourrait être utilisée seulement par son propriétaire.

Il semble nécessaire de prendre quelques précautions, notamment en passant une convention entre la commune et Mme Pérès sur la base d'un projet clairement défini et en demandant une permission de voirie qui va traiter plus particulièrement de la partie traitée sous trottoir et chaussée.

Le conseil municipal donne à Mme Pérès un accord de principe pour l'établissement d'une convention, sous condition que le raccordement ne concernera que les eaux pluviales (un contrôle avant et après les travaux sera réalisé) et que la commune ne participera en aucun cas aux frais. L'autorisation de signature de la convention sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal. Mme Pérès peut demander des devis.



Après la signature de la convention et comme la réglementation l'impose, Mme Pérès devra déclarer ses travaux sur le site [www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).

### **Adhésion au Comité FFRandonnée Mayenne en tant que membre associé**

En réunion d'adjoints, il a été validé l'adhésion au Comité FFRandonnée Mayenne en tant que membre associé, pour un montant de 30 €.

### **Repas des personnes de plus de 65 ans**

Pour rappel, pour l'année 2017, les élus en charge de l'organisation du repas sont : Jean-Luc MOUSSU, Yannis DAVENEL, Géraldine BANNIER, Didier BARRAIS, Stéphane CHENU.

Le repas initialement prévu le 05 mars 2017, est le lendemain du repas organisé par l'école. Aussi, il est décidé de le décaler d'une semaine et de le fixer au **dimanche 12 mars 2017**.

### **Emprunt**

Le 10 mars prochain, la commune devra rembourser le prêt à court terme de 300 000 € (contrat 10000088668).

Il semble que la commune pourra rembourser 133 700 €. Il est envisagé d'emprunter à plus long terme les 166 300 € restant.

Auxquels s'ajouteront environ 18 000 € pour les candélabres non prévus au marché du lotissement.

Plusieurs options peuvent être envisagées concernant la durée de remboursement.

La commune devra également emprunter pour financer l'enfouissement des réseaux (80 000€) et le projet de réfection de la toiture de l'église (40 000 €).

Afin de voir cela en détail, il est proposé d'organiser une réunion de la commission Budget et finances, le mardi 17 janvier, à 20h00, à la mairie.

### **Réparation de la Tondeuse**

Le devis de Breillon Bertron est validé pour un montant de 671.93 € TTC.

<b>Agenda</b>			
Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi 17 janvier 2017	20h00	Mairie	Commission Budget et finances
Jeudi 23 février 2017	20h00	Mairie	Conseil municipal
Dimanche 12 mars 2017		Salle de loisirs	Repas des plus de 65 ans
Dimanches 23 avril et 7 mai 2017	8h00-19h00		Élections présidentielles
Samedi 6 mai 2017	20h30	Eglise	Spectacle « Histoires sacrées » d'Angers Nantes Opéra
Dimanches 11 et 18 juin 2017	8h00-18h00		Élections législatives

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 00.

Les présents ont signé.

*Affiché le 17/01/2017*

*Accord du secrétaire de séance donné le 16/01/2017*

*Notifié aux membres du conseil municipal le 17/01/2017*